



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture

Conseil exécutif

Cent quatre-vingt-dixième session

190 EX/38

PARIS, le 13 août 2012
Original anglais

Point 38 de l'ordre du jour provisoire

APPLICATION DE LA RÉOLUTION 36 C/81 ET DE LA DÉCISION 189 EX/19 CONCERNANT LES INSTITUTIONS ÉDUCATIVES ET CULTURELLES DANS LES TERRITOIRES ARABES OCCUPÉS

Résumé

Le présent document est soumis conformément à la résolution 36 C/81 et à la décision 189 EX/19. Il récapitule les progrès accomplis par l'UNESCO depuis la 189^e session du Conseil exécutif en ce qui concerne l'aide fournie au peuple palestinien et aux institutions éducatives et culturelles dans les territoires arabes occupés.

Le présent document n'a aucune incidence financière ou administrative.

Aucune décision n'est proposée.

I. INTRODUCTION

1. Le présent document rend compte des progrès accomplis dans la mise en œuvre de l'aide apportée par l'UNESCO à l'Autorité palestinienne et aux parties prenantes concernées dans les territoires arabes occupés, de janvier à juillet 2012.

II. AIDE DE L'UNESCO AU TERRITOIRE PALESTINIEN OCCUPÉ

ÉDUCATION

2. Pendant la période considérée, l'UNESCO a continué à aider le Ministère palestinien de l'éducation et de l'enseignement supérieur dans des domaines tels que la formation des enseignants, la planification et la gestion de l'éducation, l'éducation inclusive et adaptée aux besoins des enfants, et le développement de la petite enfance. L'UNESCO a également renforcé ses programmes éducatifs d'urgence en Cisjordanie et à Gaza (pour plus d'informations, voir le document 190 EX/39 – Rapport de la Directrice générale sur la reconstruction et le développement de Gaza).

3. Dans le cadre du programme « Des systèmes de qualité pour des enseignants de qualité », financé par l'Union européenne (3,6 millions d'euros), une assistance technique a été fournie pour l'élaboration des systèmes et cadres opérationnels nécessaires à l'application de la Stratégie de formation des enseignants, notamment sous la forme d'un soutien à la Commission du développement de la profession d'enseignant (CDTP). Des Normes professionnelles à l'intention des enseignants ont été élaborées et diffusées à l'échelle du Ministère de l'éducation. Des ateliers de diffusion ont été organisés au niveau des directions et ils seront suivis d'activités de diffusion auprès des chefs d'établissements scolaires et des enseignants (2 200 écoles). Un guide relatif aux nouvelles normes a également été élaboré sous forme de livre de poche à l'intention de tous les enseignants en Palestine. La même approche a été suivie pour les Normes à l'intention des nouveaux enseignants développées récemment. Au cours de la période considérée, des Normes destinées aux chefs d'établissements scolaires ont été définies et l'on a entrepris d'élaborer la politique d'admission. Le système de licences et de nouvelles descriptions de postes ont été établis. Une unité est en cours de création au sein de la CDTP afin d'assurer un suivi spécifique. Une équipe technique comprenant les départements de supervision, de planification et de suivi sur le terrain, ainsi que l'Institut national de formation pédagogique, participera aux réunions de consultation. L'informatisation du système de licences débutera également au deuxième semestre 2012. En ce qui concerne la collecte de données sur les enseignants, la collaboration avec l'UNRWA a été renforcée afin d'assurer la collecte intégrale des données ainsi qu'un soutien technique au Ministère de l'éducation et de l'enseignement supérieur s'agissant du Système d'information sur la gestion de l'éducation (SIGE). En ce qui concerne l'élaboration des cours de formation préalable des enseignants, le soutien de l'UNESCO a été renforcé par le détachement d'un spécialiste du Conseil norvégien pour les réfugiés auprès du projet. Le programme d'études supérieures en Jordanie et en Égypte demeure l'un des résultats les plus importants et les plus concluants du projet, sept nouveaux diplômés ayant soutenu leur thèse et appuyé la mise en œuvre de la Stratégie de formation des enseignants au cours de la période considérée. Certains étudiants ont obtenu leur diplôme en 2012 et seront réintégrés dans la structure du Ministère de l'éducation, ce qui aura une incidence directe sur la mise en œuvre de la Stratégie de formation des enseignants.

4. L'UNESCO a continué à coordonner efficacement le groupe des Nations Unies sur l'éducation, notamment la mise en œuvre du programme Nations Unies/Ministère de l'éducation sur l'éducation inclusive et adaptée aux besoins des enfants et le développement de la petite enfance avec le Ministère de l'éducation et huit autres organismes des Nations Unies. Ce programme vise à renforcer la capacité du Ministère de l'éducation et de l'enseignement supérieur à promouvoir l'accès à une éducation de qualité pour tous les enfants palestiniens, en particulier ceux qui sont les plus menacés par l'exclusion. Les partenaires ont été sensibilisés à l'EPT, à l'éducation inclusive et au développement de la petite enfance grâce à une présentation devant le

Groupe de travail du Secteur de l'éducation, à des ateliers de consultation organisés à Ramallah et Gaza avec des universités, des organismes des Nations Unies et des organisations de la société civile, et à des présentations à l'intention de différents États membres. Trente-deux écoles pilotes en Cisjordanie et 14 à Gaza ont été choisies en consultation avec le Ministère de l'éducation, et une évaluation plus détaillée des besoins de chaque école sera réalisée. Des consultations approfondies ont été menées avec les universités afin de cibler et d'évaluer les lacunes des programmes de formation des enseignants existants. Des activités conjointes seront organisées pour former des formateurs d'enseignants et améliorer la qualité de l'enseignement dans les écoles pilotes. Une équipe d'experts a été créée afin d'élaborer des programmes de développement des capacités pour le personnel du Ministère de l'éducation. À cet sujet, des liens seront établis avec le projet « Des systèmes de qualité pour des enseignants de qualité ». Ce programme a largement contribué à renforcer la coordination des Nations Unies dans le secteur de l'éducation, et sera au cœur du volet éducation du prochain PNUAD pour la Palestine.

5. L'UNESCO a participé à une initiative menée par le groupe sur l'éducation visant à former les fonctionnaires du Ministère de l'éducation ainsi que les partenaires des Nations Unies et des ONG aux Normes minimales d'éducation dans les situations d'urgence du Réseau inter-agences pour l'éducation en situations d'urgence (INEE). Parmi les formateurs figuraient des experts de la communauté de pratique sur les Normes minimales de l'INEE, établie à Gaza dans le cadre du programme de l'UNESCO en faveur de la reconstruction du système éducatif à Gaza, appuyé par S. A. Cheikha Mozah Bint Nasser du Qatar. Ces experts ont partagé leurs expériences à Gaza, où la formation à l'échelle du Ministère de l'éducation a été complétée par une formation au niveau des écoles/communautés et par l'élaboration de plans d'intervention d'urgence axés sur les écoles. Cette formation a contribué à stimuler les efforts en faveur de la préparation au niveau communautaire, et permettra de soutenir les efforts menés par l'IPE pour intégrer la réflexion et la méthodologie en matière de réduction des risques de crise et de catastrophe dans la planification de l'éducation.

6. Le 10 juillet 2012, le Bureau de l'UNESCO à Ramallah a participé à l'inauguration de la Chaire UNESCO sur l'astronomie, l'astrophysique et les sciences de l'espace à Gaza, créée conformément à la mission de l'UNESCO visant à soutenir la recherche concertée dans l'enseignement scientifique pour promouvoir une paix et un développement durables par le biais de la coopération entre les établissements d'enseignement supérieur. L'événement, qui a rassemblé une quarantaine de participants, a réuni les présidents des trois universités associées à la chaire, à savoir l'Université islamique de Gaza, l'Université Al-Aqsa et l'Université Al-Azhar, ainsi que le titulaire de la chaire, M. Suleiman Baraka, un scientifique de renom, membre de l'Union américaine de géophysique et actuellement associé à la Virginia Polytechnic Institute and State University (États-Unis d'Amérique). C'est pour sa remarquable contribution à la promotion de la paix et de l'éducation et pour sa position ferme contre la violence et le terrorisme que M. Baraka a été désigné par les trois universités en tant que titulaire de la chaire, l'objectif étant d'établir des passerelles de dialogue et de coopération grâce à l'enseignement scientifique.

CULTURE

7. Au cours de la période considérée, l'UNESCO a continué à fournir une assistance technique et à renforcer les capacités nationales des institutions palestiniennes concernées. Le « Lieu de naissance de Jésus : l'Église de la Nativité et la Route du pèlerinage » à Bethléem a été inscrit sur la Liste du patrimoine mondial en péril. Le dossier de proposition d'inscription de ce bien a été préparé grâce à l'aide technique fournie par l'UNESCO. Les dossiers de proposition d'inscription de deux sites inscrits sur la liste indicative, à savoir la « Vieille ville d'Hébron/Al-Khalil et ses environs » et le « Paysage de terrasses du sud de Jérusalem » (en tant que site pilote de la proposition d'inscription en série « Palestine, terre des oliviers et des vignes »), sont terminés et représentent les résultats concrets des activités de renforcement des institutions entreprises par l'UNESCO.

8. Au sein de l'équipe de pays des Nations Unies, l'UNESCO a poursuivi l'intégration de la culture en tant que facteur essentiel du développement, ainsi que sa contribution à la réalisation des OMD dans le territoire palestinien occupé. La culture et le patrimoine culturel ont figuré parmi les principaux thèmes d'analyse du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement concernant le territoire palestinien occupé (PNUAD 2014-2016).

9. La « Charte sur la conservation des sites revêtant une importance culturelle en Palestine » a été rédigée, grâce aux efforts conjoints du Ministère du tourisme et des antiquités, des organisations locales de protection du patrimoine culturel, de l'ICCROM et de l'UNESCO, et avec le soutien du Fonds pour la réalisation des OMD (F-OMD) et du Gouvernement maltais.

10. La loi palestinienne sur le patrimoine a été finalisée en juin 2012 grâce à l'aide fournie par le F-OMD. La rédaction des règlements envisagés progresse grâce à la coopération avec le Ministère du tourisme et des antiquités.

11. Dans le cadre du F-OMD, le Plan intégré de conservation et de gestion pour Sabastiyya concernant la protection des sites et éléments archéologiques, ainsi que l'intégration du tissu urbain historique et du paysage culturel, a été établi en juin 2012.

12. Le partenariat du F-OMD visant à soutenir l'école d'art dramatique du Théâtre Liberté, au camp de réfugiés de Jénine, a été mené à son terme. Ce programme de formation triennal de haut niveau professionnel a couvert tous les aspects du théâtre, les étudiants ayant été formés pour devenir acteurs, metteurs en scène, producteurs, auteurs dramatiques et professeurs d'art dramatique. La production de la pièce « En attendant Godot », jouée trois soirs en Cisjordanie, deux soirs à New York et deux soirs en Finlande, a rassemblé un public de quelque 3 000 personnes. Un premier portail de commerce en ligne et de réseautage social exposant les travaux d'artistes et de designers de tout le monde arabe a également été lancé dans le cadre du partenariat du F-OMD avec Al-Housh.

13. L'UNESCO a organisé une formation à l'animation culturelle destinée à 60 membres du personnel de rang intermédiaire de l'Autorité palestinienne, ainsi qu'au personnel et aux dirigeants d'organisations communautaires actives dans les zones défavorisées du territoire palestinien occupé. La formation s'est déroulée à trois endroits, à savoir dans le sud et l'ouest de la Cisjordanie ainsi qu'à Gaza. En juin 2012, quatre responsables du Ministère du tourisme et des antiquités ont bénéficié d'une formation aux techniques de documentation du patrimoine culturel organisée par « CulTech for Archaeology and Conservation » en Jordanie. La formation a mis l'accent sur les techniques de documentation en matière de collecte et d'organisation des données sur le patrimoine culturel, l'acquisition et le traitement de l'image, le balayage laser 3D, le GPS et le SIG.

14. Le programme conjoint « Protection des moyens de subsistance et autonomisation durable des communautés rurales et de réfugiés vulnérables dans la vallée du Jourdain », qui s'appuie sur les avantages de l'architecture en terre grâce à l'utilisation d'adobes fabriqués sur place, a inauguré et livré un premier bâtiment à la communauté de réfugiés d'Akbat Jaber à Jéricho. L'UNESCO a mobilisé son équipe locale d'architectes et de maçons pour concevoir et construire d'autres bâtiments en adobe destinés aux populations locales, notamment dans les villages marginalisés de Douyuk al Fouka, Beit Hassan et Bardala. Ce projet est financé grâce au Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour la sécurité humaine, lui-même financé principalement par le Gouvernement japonais.

15. Grâce au soutien de la Coopération italienne, l'UNESCO s'est associée à « Building Green Futures », une organisation internationale à but non lucratif, afin de concevoir et construire des structures modèles axées sur l'architecture durable, le logement à bas coût et l'autoconstruction.

16. Financés par le Gouvernement néerlandais, les travaux de construction du centre pour les visiteurs du site archéologique de Tell Balata à Naplouse ont démarré et devraient s'achever d'ici à novembre 2012.

17. Suite à l'attribution du Prix international Mélina Mercouri au paysage culturel de Battir, un atelier de dix jours a été organisé pour élaborer des outils axés sur les paysages en vue de sauvegarder le patrimoine culturel et les moyens de subsistance de la communauté locale de Battir. L'atelier a été organisé en collaboration avec l'association française L'Atelier Volant et les habitants de Battir, et a permis de mettre à jour les travaux cartographiques et de faire participer activement les populations locales, notamment les enfants, les jeunes et les femmes.

18. Le développement du Musée de la Riwaya à Bethléem, tout premier musée multimédia interactif sur les contes historiques, traditionnels et contemporains palestiniens, progresse avec le soutien financier du Gouvernement norvégien. Le cadre scientifique préliminaire a été élaboré et sert de référence principale pour l'élaboration de la structure du musée et de ses installations interactives.

19. Le programme triennal de « développement local par la réhabilitation et la revitalisation de l'environnement historique bâti palestinien », financé par le Gouvernement suédois par l'intermédiaire de l'ASDI, a été lancé en juillet 2012. Le projet représente une étape concrète vers l'intégration des activités de préservation du patrimoine culturel en Palestine afin de répondre aux priorités et besoins nationaux. L'UNESCO a commencé à collaborer avec quatre acteurs majeurs dans le domaine de la préservation du patrimoine culturel, à savoir le Centre de conservation de l'architecture – Riwaq, le Centre pour la préservation du patrimoine culturel, le Comité de réhabilitation d'Hébron et la Welfare Association, en utilisant la préservation du patrimoine culturel comme vecteur du développement socioéconomique en Cisjordanie et dans la bande de Gaza.

COMMUNICATION ET INFORMATION

20. La célébration, au niveau local, de la Journée mondiale de la liberté de la presse a été organisée avec le soutien de Canal France International. En partenariat avec le Centre de développement des médias de l'Université de Bir Zeit, l'UNESCO a défendu la liberté d'expression en Palestine en tant que droit humain fondamental nécessaire à la pleine réalisation de tous les droits civils, culturels, économiques, politiques et sociaux. Deux séminaires, tenus en Cisjordanie et à Gaza à l'appui des médias dans les situations de post-conflit et de transition, ont eu pour thème le « Cadre éthique et juridique pour le journalisme en Palestine : les défis dans un nouvel environnement médiatique ». Le séminaire a bénéficié des contributions d'un comité directeur composé d'acteurs clés dans le domaine des médias : la Wafa (Agence de presse palestinienne), le réseau d'informations Ma'an, Palestine TV, l'Iam (Centre des médias à Nazareth), le Syndicat des journalistes palestiniens à Ramallah et le Centre des médias du Gouvernement. En Cisjordanie, 70 personnes représentant différents groupes de partenaires (ONG, gouvernement, milieux universitaires et médias) ont participé à l'événement. Le séminaire à Gaza a rassemblé 80 participants, notamment des professionnels et des spécialistes des médias palestiniens et égyptiens.

21. Le Bureau du Conseil intergouvernemental du Programme international pour le développement de la communication (PIDC) a approuvé deux projets présentés par le Bureau de l'UNESCO à Ramallah et ses partenaires en Palestine. Le premier projet renforcera les compétences et les connaissances des journalistes et du personnel travaillant au sein du département de production et de diffusion de l'information de Wattan TV. Il a pour objectif de renforcer leur capacité à produire des rapports de grande qualité fondés sur des informations recueillies auprès de sources traditionnelles, sur Internet et sur les médias sociaux. Le deuxième projet approuvé par le PIDC renforcera les compétences des journalistes en matière de couverture des conflits et des élections et de protection de la sécurité.

III. AIDE DE L'UNESCO AU GOLAN SYRIEN OCCUPÉ

22. Le Programme de bourses pour des étudiants syriens du Golan syrien occupé (113 000 dollars des États-Unis financés par le Fonds-en-dépôt japonais) a été lancé en juillet 2009 pour l'octroi de 24 bourses d'une durée de quatre années d'études chacune à des étudiants du Golan syrien occupé. Six bourses au total ont été accordées pour l'année universitaire 2011-2012, conformément aux critères convenus. Ce programme devrait s'achever en 2013.